



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST

14 Santé

Neuchâtel, 11.2012

Statistique des institutions médico-sociales

La situation des personnes handicapées en institution

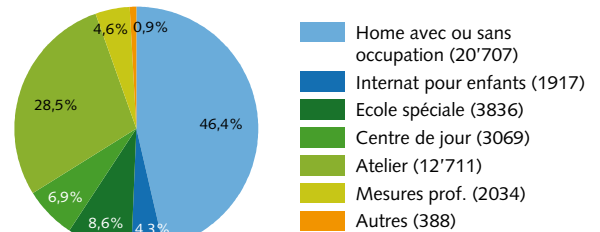
En Suisse, plus de 25'000 personnes handicapées résident dans une institution spécialisée. Le plus souvent, elles y vivent durant une bonne partie de leur vie, y vieillissent, y meurent également. La présente publication se propose de dresser un portrait de cette population peu connue. Il s'agit de répondre, entre autres, aux questions suivantes: quelles sont les handicaps les plus fréquents parmi les personnes vivant en institution? Quelle est la durée des séjours en institution? Les sorties sont-elles nombreuses? Pour quels problèmes de santé les résidentes et résidents sont-ils hospitalisés? Les données présentées se basent sur les résultats de l'enquête annuelle auprès des institutions médico-sociales de l'Office fédéral de la statistique.

En raison d'une déficience, physique, psychique ou mentale, les personnes handicapées voient leurs possibilités d'interaction avec leur environnement limitées. Même si une vie autonome est possible pour une majorité de ces personnes, un certain nombre d'entre elles ne peuvent toutefois envisager une existence hors d'un cadre institutionnel. En effet, les difficultés de réflexion, de communication et de décision ainsi que les barrières physiques rencontrées par les personnes lourdement handicapées exigent un accompagnement humain permanent et une prise en charge dans un cadre adapté. 551 institutions sont dédiées en Suisse à l'accueil de personnes avec handicap, adultes et mineures. Ces établissements disposent d'une offre diversifiée en internat (22'600 places) ou en externat (22'000 places): home avec ou sans occupation intégrée, travail en atelier, centre de jour, mesures professionnelles, école spéciale et internat pour enfants (G1). Ce sont en tout près de 38'550 personnes¹ qui ont bénéficié en 2010 des prestations des institutions spécialisées. Parmi celles-ci, plus de la moitié habitaient dans le home de l'institution. La présente

publication se focalise exclusivement sur cette population résidente. Les résultats qui suivent sont représentatifs pour cette population, mais ne doivent pas être généralisés à l'ensemble de la clientèle bénéficiant des prestations des institutions spécialisées, notamment de type ambulatoire.

Types de places disponibles dans les institutions pour handicapés, en 2010

G 1



© OFS

Taux d'institutionnalisation

La vie en institution spécialisée concerne près de 25'400 individus (2010). C'est 2200 de plus qu'en 2006. En 2010, le taux d'institutionnalisation était de 2,65 pour 1000 parmi la population de moins de 20 ans et de 3,34 pour mille parmi celle de 20 ans et plus. Ces taux sont relativement stables entre 2006 et 2010.

Le nombre des personnes handicapées vivant dans un ménage privé est estimé à 1'134'000 en 2010². La domiciliation en institution ne concerne donc qu'une très petite part (2,2%) de l'ensemble des personnes handicapées.

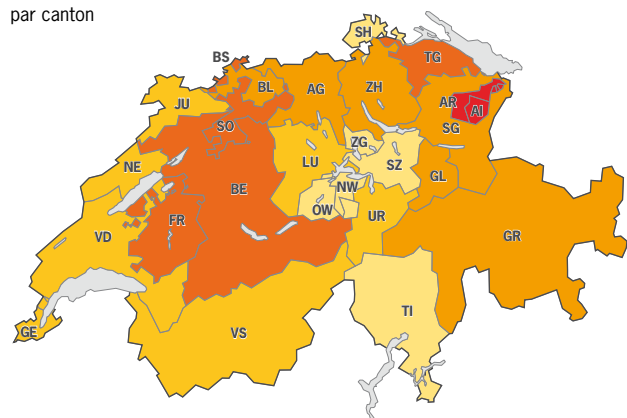
¹ Une même personne peut occuper simultanément deux places, par exemple une place en internat et une place en atelier. C'est pourquoi le nombre de personnes bénéficiant des prestations des institutions est inférieur au nombre de places disponibles.

² Enquête Revenus et conditions de vie en Suisse (SILC), valeurs estimées sur la base d'un échantillon représentatif de 12'949 personnes de 16 ans et plus vivant en ménage privé. Sont considérées comme handicapées les personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie normale (2010).

Le taux d'institutionnalisation de personnes handicapées est le plus haut dans les cantons de l'est de la Suisse (AI/AR, TG), d'une partie de l'espace Mittelland (BE, FR, SO) et de Bâle-Ville, avec des niveaux supérieurs à 4 pour mille habitants (C1). Le nord et l'est de la Suisse (BL, AG, ZH, SG, GL, GR) enregistrent des taux compris entre 3 et 4 pour 1000, alors que les cantons romands (JU, NE, VD, GE, VS) ainsi que Lucerne et Uri affichent des valeurs comprises entre 2 et 3 pour 1000. Les taux d'institutionnalisation les plus bas se retrouvent en Suisse centrale (OW, NW, SZ, ZG) et au Tessin, avec des valeurs inférieures à 2 pour 1000. La palette des mesures disponibles pour la prise en charge des personnes handicapées va de l'aide à domicile à l'institutionnalisation, en passant par des structures intermédiaires comme les habitats groupés ou les foyers décentralisés. Le taux d'institutionnalisation est donc probablement influencé par les options privilégiées par les cantons. L'interprétation des différences cantonales doit en outre prendre en considération les possibles effets de migration entre cantons.

Personnes handicapées en institution, en 2010 C 1

par canton



CH: 3,2
Source: Statistique des institutions médico-sociales © OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2012

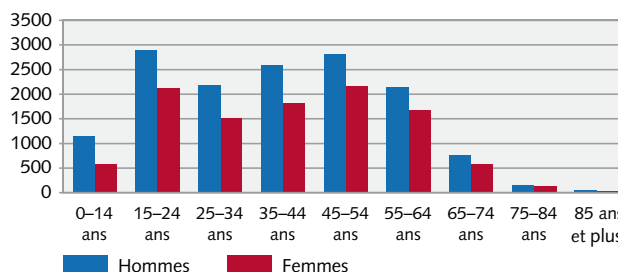
Portrait des résidentes et des résidents

Sur les 25'363 personnes handicapées ayant résidé en institution en 2010, 58,2% sont des hommes. A tous les âges, les hommes sont plus représentés que les femmes (G2). C'est l'inverse de ce que l'on constate parmi la population vivant en ménage privé: entre 16 et 64 ans, 58% des personnes handicapées sont des femmes, l'écart étant cependant plus faible pour les personnes handicapées fortement limitées (52% de femmes). Ces résultats suggèrent que la part des hommes augmente avec la lourdeur du handicap. Il n'y a pas d'explication simple à ce constat. Quelques hypothèses peuvent néanmoins être mentionnées. Diverses maladies congénitales et/ou héréditaires sont plus fréquentes chez les hommes que chez les femmes. Par exemple, la trisomie 21, première cause de handicap mental, touche plus les garçons que les filles: 54% des bébés nés avec une trisomie 21 entre 1999 et 2010 sont des garçons³. Les troubles du comportement, liés à des conduites dyssociales agressives envers soi ou autrui, sont plus souvent diagnostiqués chez les garçons que chez les filles. Or

³ Sur l'ensemble des naissances, la part des garçons est de 51,3%.

ils sont à l'origine de presque une institutionnalisation sur cinq parmi les jeunes de moins de 15 ans. Enfin, jusqu'à 65 ans, les hommes sont également nettement plus exposés au risque d'accident que les femmes.

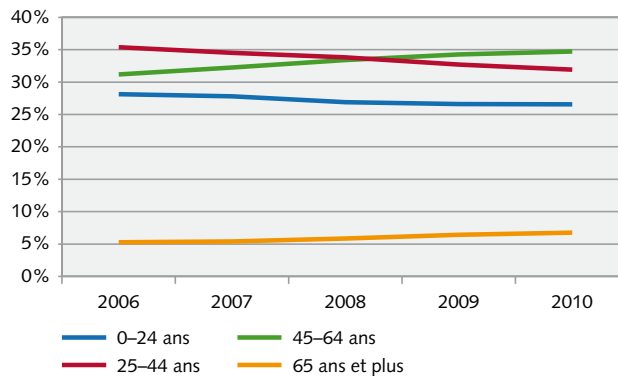
Personnes handicapées en institution, par classe d'âge et sexe, en 2010 G 2



© OFS

En 2010, la moyenne d'âge des résidentes et résidents était de 38,6 ans pour les hommes et de 40 ans pour les femmes. 86% des personnes hébergées ont entre 15 et 64 ans. Le groupe d'âge des 65 ans et plus est fortement sous-représenté: 6,6% contre 16,9% dans la population totale. Cependant, sur la période d'observation 2006-2010, la moyenne d'âge a augmenté de 1,1 an pour les hommes, de 1,8 an pour les femmes. La structure des âges des pensionnaires évolue donc: la proportion des moins de 45 ans a diminué, celle des plus de 45 ans a par contre augmenté (G3). Ce vieillissement de la population handicapée résidente confronte les institutions qui les accueillent à de nouveaux besoins.

Personnes handicapées en institution par classe d'âge, 2006-2010 G 3



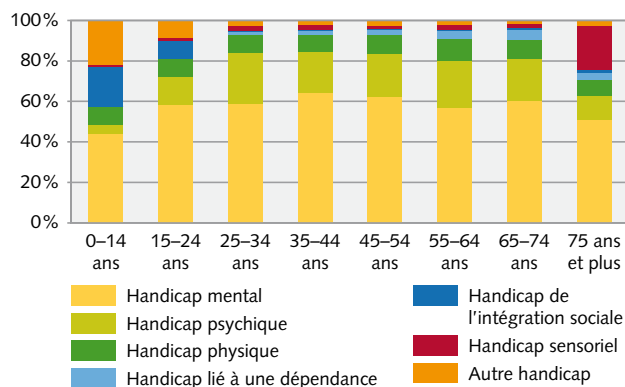
© OFS

Type de handicap

En 2010, 59,8% des personnes vivant en institution étaient atteintes d'un handicap mental. Ce type de handicap est caractérisé par un déficit significatif du développement intellectuel. Son origine peut être génétique et/ou congénitale. 20,6% souffraient d'un handicap psychique, qui n'affecte pas les facultés intellectuelles, contrairement au handicap mental, mais qui entraîne un dysfonctionnement de la personnalité en raison de troubles psychiques divers (névroses, psychoses, dépressions et autres troubles de l'humeur, etc.). 8,7% des résidentes et résidents étaient porteurs d'un handicap de nature physique, résultant d'une atteinte de la capacité de tout ou partie du corps à

se mouvoir. Les handicaps sensoriels, comme les déficiences auditives et visuelles (2,2%), ceux liés à une dépendance (2,4%), ceux de l'intégration sociale (2,4%) et les autres (3,9%) complètent la liste. Entre 25 à 74 ans, ces proportions ne varient guère (G4). Par contre chez les sujets de moins de 25 ans, la présence des handicaps de l'intégration sociale et de la catégorie «autre» est beaucoup plus marquée que parmi les autres classes d'âge. La catégorie «handicap de l'intégration sociale» est généralement attribuée aux individus ayant besoin d'un soutien institutionnel en raison de troubles comportementaux. La catégorie «autre», utilisée par défaut pour les polyhandicapés par exemple, tend quant à elle à disparaître dès qu'une demande de rente AI est déposée, à partir de 18 ans. En effet, cette procédure exige que le handicap à l'origine de la requête soit clairement déterminé. On observe enfin que les pensionnaires des classes d'âge les plus élevées sont plus souvent touchés par un handicap sensoriel que les plus jeunes.

Personnes handicapées en institution, par classe d'âge et type de handicap, en 2010 G 4

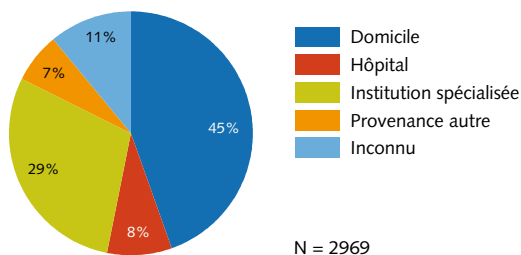


© OFS

Parcours institutionnels

Parmi les quelque 25'400 personnes recensées dans une institution spécialisée tout au long de l'année 2010, 3329 ont été admises dans l'établissement en 2010 et 3027 l'ont quitté au cours de l'année. 11% des nouvelles arrivées, respectivement 16% des sorties, sont le fait d'enfants et d'adolescents. La fluctuation de la population hébergée est constante depuis 2006: le nombre d'entrées est supérieur en moyenne (2006-2010) de 9,5% à celui des sorties.

Provenance des personnes handicapées entrées en institution, en 2010 G 5

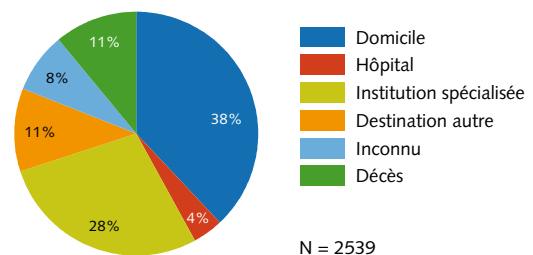


© OFS

En 2010, 45% des 2969 nouveaux pensionnaires adultes⁴ provenaient de leur domicile, 29% d'une autre institution médico-sociale ou spécialisée, 10% d'un établissement hospitalier (G5). La moitié de celles et ceux qui ont quitté leur domicile pour vivre en institution avaient moins de 22 ans. Ce sont des jeunes gens pour lesquels le système de prise en charge familiale a certainement atteint ses limites.

Les résidentes et résidents adultes⁵ sortis d'institution en 2010 ont regagné leur domicile dans 38% des cas. 28% ont été transférés dans une autre institution et 4% dans un hôpital. Il est à noter que les personnes handicapées atteignant l'âge de la retraite sont très rarement transférées dans un établissement médico-social (125 cas en 5 ans). 11% des personnes handicapées qui résidaient dans une institution en 2010 y sont décédées (G6). Les personnes qui ont pu regagner leur domicile étaient relativement jeunes par rapport à l'ensemble des résidents (âge moyen: 32,3 ans). Parmi elles, les handicapés psychiques étaient surreprésentés (38%), signe du caractère évolutif et du potentiel d'amélioration de leur situation de handicap. En moyenne, elles avaient séjourné 1,6 an en institution.

Destination des personnes handicapées sorties d'institution, en 2010 G 6

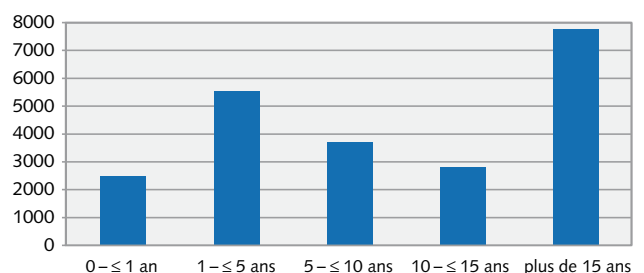


N = 2539

© OFS

A la fin de l'année 2010, plus de la moitié des pensionnaires résidaient dans l'institution depuis au moins 5 ans. 35% y séjournaient même depuis plus de 15 ans (G7). Il existe bien entendu une très forte corrélation positive entre l'âge des personnes hébergées et leur ancienneté dans l'institution. En moyenne, les résidentes et résidents avaient déjà passé un tiers de leur existence en institution. 82% des personnes vivant depuis plus de 15 ans en institution souffraient de handicap mental et elles avaient un âge moyen de 50,7 ans.

Personnes handicapées par années de présence en institution, fin 2010 G 7



© OFS

⁴ La provenance des enfants et adolescents handicapés entrés en institution n'est pas connue.

⁵ La destination des enfants et adolescents handicapés sortis d'institution n'est pas connue.

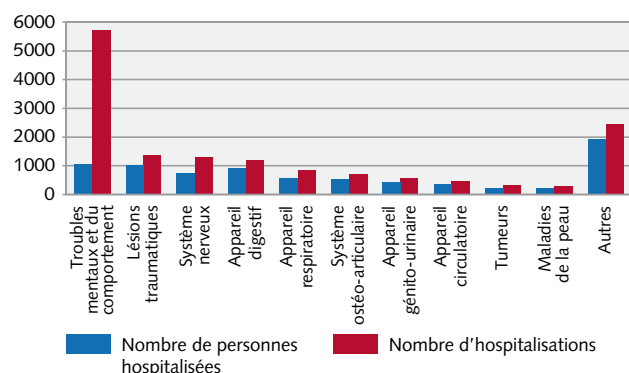
À l'opposé de ces résidentes et résidents permanents, 40% des quelque 3000 séjours terminés en 2010 étaient plutôt courts, de moins d'une année. Ils concernent souvent de jeunes adultes, dont la moitié sont handicapés psychiques ou physiques, pour qui les transferts d'une institution à l'autre sont fréquents, notamment du fait qu'ils atteignent l'âge adulte et qu'ils ne peuvent plus résider dans une institution spécialisée dans l'accueil de mineurs.

Hospitalisations des personnes handicapées

Un tiers des quelque 15'300 personnes handicapées ayant résidé en continu en institution de 2007 à fin 2010 ont dû être hospitalisées au moins une fois durant ces quatre ans. Elles l'ont été pour des pathologies diverses (G8): 13% en raison de troubles mentaux et du comportement (retard mental, épilepsie, schizophrénie, troubles de l'humeur), 13% suite à des lésions traumatiques (fractures de membres), 11% pour des maladies de l'appareil digestif, pour les plus fréquentes. Ce sont les troubles mentaux qui occasionnent le plus d'hospitalisations: les patients hospitalisés pour ce motif l'ont été 5,5 fois en moyenne entre 2007 et 2010. Il est à noter que les tumeurs, les maladies du système ostéo-articulaire ainsi que celles de l'appareil circulatoire sont rarement citées comme motif d'admission, alors qu'il s'agit de causes fréquentes d'hospitalisation pour la population globale.

Hospitalisations des personnes handicapées résidant en institution, 2007–2010

G 8



© OFS

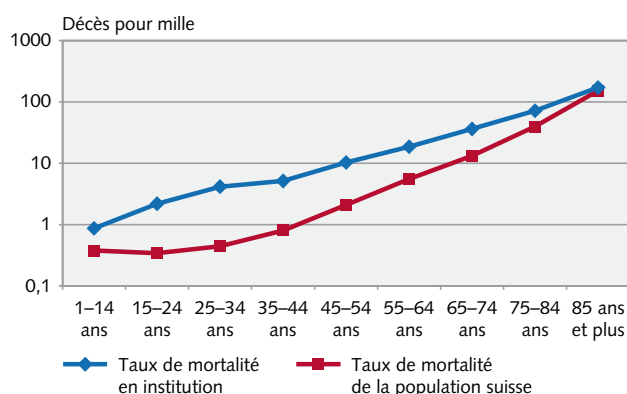
Mortalité

En 2010, 270 personnes sont décédées dans une institution spécialisée. Cette valeur correspond, toutes classes d'âge confondues, à 10,6 décès pour mille personnes. Comme le taux de mortalité augmente de manière exponentielle avec l'âge, le graphique G9 comporte une échelle logarithmique. Ce dernier montre que la mortalité des personnes en institution est, pour les groupes d'âge de 1 à 44 ans, de 6 à 9 fois plus élevée que pour l'ensemble de la population (G9)⁶. Cette surmortalité s'atténue ensuite progressivement pour les classes d'âge supérieures. La forte mortalité des personnes handicapées est essentiellement liée au handicap et aux problèmes de santé qui le causent ou l'accompagnent.

⁶ Comme il n'y a pas de personnes de 0 an dans les institutions pour handicapés, cet âge n'est pas représenté dans le graphique G10. À titre informatif, le taux de mortalité pour l'ensemble de la population de 0 an est de 3,7 pour mille.

Taux de mortalité des personnes handicapées en institution et de la population totale, 2007–2010

G 9



© OFS

Statistique des institutions médico-sociales

Les résultats de la présente publication sont issus de la statistique des institutions médico-sociales de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les établissements soumis à l'obligation de renseigner sont les établissements médico-sociaux, les institutions pour handicapés, les institutions pour personnes dépendantes, les établissements pour personnes présentant des troubles psycho-sociaux. Seules les institutions pour handicapées sont considérées pour cette publication. Les données livrées annuellement à l'OFS concernent les types de places disponibles, la composition de la population hébergée et du personnel assurant son accompagnement, ainsi que les comptes d'exploitation.

Autres informations sur Internet

Données concernant les prestations et le recours aux services de santé:

www.statistique.ch → Thèmes → 14-Santé → Prestations et recours aux services

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, réalisation: Tania Andreani

Série: Actualités OFS

Domaine: 14 Santé

Layout: OFS, Section DIAM, Prépress/Print

Traduction: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible sous forme électronique (format pdf) ou imprimée en français et en allemand

Renseignements: Office fédéral de la statistique, Service d'information Santé, tél. 032 713 67 00, e-mail: gesundheit@bfs.admin.ch

Commande: n° de commande: 1317-1200-05, gratuit

Tél. 032 713 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch, fax: 032 713 60 61